

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2013

Publication : 02/05/2013

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 25 AVRIL 2013

Délibération numéro 13 – 01 - 002

Dossier n°2 : L'adoption du compte de gestion 2012.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 25 mars 2013, s'est réuni le jeudi 25 avril 2013 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Carine TRIMOUILLE, Sous Préfète, Directrice de Cabinet de Madame la Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (17 membres présents sur un total de 22 administrateurs, et 3 pouvoirs donnés)

Étaient présents :

Madame Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER - Jean-Claude BERTRAND - Georges BONNARD – Claude BOURDELLE – Jean-Claude BURDIN (Vice-président) – André CELLIER (Vice-président) – Dominique CROZET – Roger DAMAS - Paul DUCRUET – Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Claude GIRAUD (Vice-président) - Alain GUILLEMANT - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Raymond VACHER.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER.

Messieurs Jean-Claude CHARVIN (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) - Alain LAURENDON - René LAPALLUS (pouvoir donné à Alain GUILLEMANT) – Iwan MAYET (pouvoir donné à André CELLIER).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2013

Publication : 02/05/2013

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le payeur départemental. Tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés ont été pris en compte.

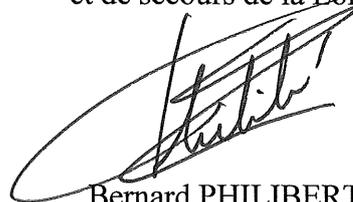
**Vu le rapport présenté par le Président,
le conseil d'administration prend la décision suivante :****Article unique :**

Le conseil d'administration approuve le compte de gestion 2012.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	20 (dont 2 pouvoirs).
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Vote <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT